

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE



**Ville de
Compiègne**

Introduction

I – L’Offre actuelle, périscolaire, extrascolaire, scolaire

1- Le temps périscolaire

- a- Accueil du matin
- b- Accueil pendant la pause méridienne
 - pour les écoles maternelles
 - pour les écoles élémentaires
- c- Accueil du soir
 - Pour les écoles maternelles
 - Pour les élémentaires
 - Accompagnement éducatif
 - Aides aux devoirs (CSC)
 - Dispositif municipal (St Germain)
 - Temps activités périscolaires
 - Garderie municipale

2- Le temps extrascolaire

- a. Centres de Loisirs
- b. Maisons de quartiers

3- Le temps Scolaire

- a. Le Contrat Local d’Education Artistique (CLEA)
- b. Les classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM)
- c. Le soutien de la ville

II – Le Projet Educatif de Territoire

1- Le champ d’application du PEDT

2- Les objectifs du PEDT

3- Les objectifs éducatifs du PEDT

3-1 Garantir la continuité éducative et viser à la réussite pour tous

- Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcées des acteurs
- Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l’éducation

3.2 Proposer une offre éducative de qualité

- Favoriser l’accès à l’offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous
- Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l’enfant
- Poursuivre la pratique d’activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants
- Promouvoir la santé et le bien être des enfants dans les actions éducatives

3.3 Développer le savoir vivre ensemble

- Développer l’apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l’environnement et au développement durable
- Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

III- La mise en œuvre du PEDT sur le territoire

- 1- Accueil périscolaire maternelle
- 2- Accueil périscolaire élémentaire
 - Accompagnement Educatif
 - Aide aux devoirs (CSC)
 - Accueil du soir Ecole Saint Germain
- 3- Les temps d'activités libérés (TAP)
- 4- Accueil pendant la pause méridienne
- 5- Encadrement des activités
- 6- Modalités d'information aux familles

IV- La gouvernance et l'évaluation du PEDT

- 1- La gouvernance
- 2- L'évaluation

Introduction

La Ville de Compiègne s'inscrit dans une démarche constructive plaçant l'éducation comme l'un des thèmes prioritaires de sa politique locale.

La Municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée.

Ce projet construit forme le socle sur lequel la commune pourra s'appuyer. Le PEDT vise à mettre en place une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'Enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, scolaires et culturels). Il a pour objectif de mettre en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants, de les améliorer et de développer de nouvelles actions.

Le besoin d'une mise en cohérence se révèle afin de fédérer les acteurs et rendre lisibles les différentes actions éducatives existantes..

La Commune de Compiègne a dans son projet politique, la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie.

I- L'offre actuelle, périscolaire, extrascolaire, scolaire

La politique éducative locale mise en œuvre par la ville de Compiègne intervient pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Une offre municipale et associative propose un panel d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction de leur âge.

1- Le temps périscolaire

La ville de Compiègne, propose aux familles qui ont un ou des enfants scolarisés dans une école de la ville ; différents temps d'accueils périscolaires : le matin, le midi et le soir.

a- l'accueil du matin

L'enfant est accueilli dans son école, ou celle de rattachement de 07h30 et 08h30 :

Ecoles Maternelles	Accueil périscolaire du matin
Albert ROBIDA	Albert ROBIDA
Claude de ROTHSCHILD	Albert ROBIDA
FOSSE A COURRIER	Albert ROBIDA
Jacques PREVERT	Jacques PREVERT
SAINT LAZARE	SAINT LAZARE
SAINT GERMAIN	SAINT GERMAIN

Augustin THIERRY	Augustin THIERRY
Georges POMPIDOU	Georges POMPIDOU
Jeanne d'ARC	Jeanne d'ARC
Charles FAROUX	Charles FAROUX
Robert DESNOS	Charles FAROUX
Phileas LEBESGUE	Charles FAROUX
André HAMMEL	André HAMMEL
ROYALLIEU	ROYALLIEU

Entre 5 et 20 enfants arrivent de manière échelonnée et sont pris en charge par des encadrant selon les normes en vigueur.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

b- la pause méridienne

- **Les écoles Maternelles**

Les enfants des écoles maternelles déjeunent au sein de leur établissement. Du personnel d'accompagnement est présent durant la durée du service afin d'apporter une aide aux enfants. 14 cantines regroupant quotidiennement 759 enfants soit, 56% des élèves de maternelle.

- **Les écoles Élémentaires**

Les enfants des écoles élémentaires déjeunent au sein de 7 restaurants scolaires repartis sur le territoire. Du personnel d'accompagnement assure le déplacement vers les sites et la gestion du repas. 1281 enfants sont accueillis quotidiennement, soit 60% des élèves d'élémentaire.

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps de repas et un temps libre.

c- l'accueil du soir

- **Pour les écoles maternelles**

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants des écoles maternelles sont pris en charge de 15h45 à 18h30 au sein de leur établissement ou celui de rattachement (10 sites). Des activités de type garderie sont proposées par le personnel d'encadrement après le goûter. Selon les écoles, le nombre d'enfants accueilli va de 12 à 35. Ce nombre varie en fonction de l'école ou s'il s'agit d'un regroupement de plusieurs écoles.

Accueil périscolaire du soir	Nombre d'enfants
Albert ROBIDA/ROTSCHILDE/FOSSE	30
Jacques PREVERT	15
SAINT LAZARE	5

SAINT GERMAIN	37
Augustin THIERRY	12
Georges POMPIDOU 1&2	10
Jeanne d'ARC	28
FAROUX/DESNOS/LEBESGUE	35
ROYALLIEU	4

- **Pour les écoles élémentaires**

Tous les soirs, après la classe à partir de 15h45 jusqu'à 17h45 différents dispositifs destinés aux enfants des écoles élémentaires sont proposés. Cela répond à une forte demande des parents afin que les enfants puissent bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de leur travail personnel. Ils sont ainsi accueillis par des enseignants, pour approfondir le travail scolaire ou réaliser les devoirs demandés. 3 dispositifs sont proposés :

- **Accompagnement Educatif**, dispositif partenariale entre l'Education Nationale et la Ville de Compiègne mis en place de 15h45 à 17h45 dans les écoles élémentaires des quartiers prioritaires. Les enfants des écoles Faroux, Lebesgue, Pompidou, Robida et Royallieu peuvent gratuitement bénéficier d'une heure de soutien pour la réalisation de leurs devoirs et une heure d'activité sportive, culturelle ou récréative. La partie devoir est assurée par les enseignants et la partie activité par des animateurs du service politique de la ville. (534 élèves participent à ce dispositif sur un total de 1091 enfants) que représente l'ensemble de ces écoles.
- **Aides aux devoirs**, dispositif associatif, proposé par la Coopérative Scolaire du Compiégnois (CSC). Les enfants des écoles, Sauvage, Saint Lazare, Hersan, Thierry, Hammel sont accueillis de 15h45 à 17h45 au sein de leur école. Ce dispositif est payant et assuré par les enseignants.
- **Dispositif municipal** pour les enfants de l'école Saint Germain (cette école, ne faisant pas partie des zones prioritaires et n'étant pas pris en charge par la Coopérative Scolaire du Compiégnois), la ville de Compiègne propose une étude du soir. Participent sur la base du volontariat des enseignants et des animateurs de la ville. la durée de l'accueil est divisée en deux temps, un pour les devoirs et un pour les activités.
- **Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** Mise en œuvre depuis septembre 2014 suite à la Réforme des Rythmes Scolaires, les TAP sont proposés à tous les élèves des écoles maternelles et primaires de 15h45 à 16h30. Les enfants sont accueillis tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis par du personnel municipal. Une garderie est proposée.

- **Garderie municipale.** Dans chaque école élémentaire, une garderie est proposée de 17h45 à 18h30 à tous les enfants des écoles élémentaires à l'issue des différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité.

2- Le temps extrascolaires

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative de la ville de Compiègne s'intéresse également aux activités extrascolaires. Ainsi les enfants de 3 à 16 ans, sont accueillis dans les centres de loisirs et les maisons de quartiers tous les mercredis et durant les vacances.

a- Centres de Loisirs

Les accueils des mercredis sont désormais proposés uniquement l'après midi depuis la réforme des rythmes scolaires. Les enfants sont accueillis dans quatre centres de loisirs : Hersan, Jeanne d'Arc, Pompidou élémentaire et Pompidou maternelle.

Durant les vacances scolaires, d'autres centres peuvent être proposés en fonction du nombre d'enfants à accueillir.

Ces accueils représentent un des principaux lieux de sociabilisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également proposer la découverte et la pratique de différentes activités culturelles et sportives. Chaque directrice ou directeur de centre, définit avec son équipe d'animation un projet pédagogique, d'où sera décliné différentes actions et projets menés par et avec les enfants.

b- Maisons de Quartiers

Dans les maisons de quartiers (Clos des Roses, Echardes,...), les enfants sont accueillis les mercredis à partir de 6 ans et peuvent participer à de nombreux ateliers : théâtre, musique, activités manuelles, couture (avec les adolescentes), sport-santé-bien être, « apprendre les gestes de premiers secours » lecture et lutte contre le décrochage scolaire. Mais aussi des sorties culturelles en partenariat avec l'Espace Jean Legendre. Des sorties vélos, piscine, patinoire.

Durant les vacances, des stages sur la découverte des métiers de Gendarme et de Pompiers sont proposés, ainsi que des activités sportives, culturelles, des sorties, des séjours, ...

3- Le temps scolaire

- a. **Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)**, a été mis en place dans les écoles élémentaires depuis 3 ans et a profité à 430 enfants, partenariat tripartite entre la Ville, l'Education Nationale et la Direction Régionale Artistique et

Culturelle (DRAC). Ce dispositif est coordonné par la direction des affaires culturelles en lien avec la direction de la vie scolaire. Les principes sont :

- Initier des actions culturelles en milieu et temps scolaire sur une certaine durée pour permettre aux enfants l'acquisition d'une culture artistique, favorisant les apprentissages de base
- Susciter la rencontre des enfants avec des créateurs ou des professionnels de la culture,
- Amener les jeunes à une pratique artistique
- favoriser la découverte d'œuvres, l'élaboration de points de vue et de jugements esthétiques, la réflexion à partir des pratiques, des rencontres ou des visites,
- renforcer les missions éducatives et culturelles des structures ou associations artistiques et culturelles.

Les Structures culturelles impliquées sont : l'espace Jean Legendre (danse, théâtre), le Théâtre Impérial (musique et opéra), la bibliothèque patrimoniale/Musée du Quai Branly, la bibliothèque Mourichon, le Musée du cloître, le Musée Vivanel/CAV (archéologie), le Mémorial de l'internement, la Compagnie des Lucioles (théâtre), le Festival du film

L'offre doit être dirigée en priorité vers les populations qui en sont le plus éloignées pour des raisons sociales notamment. La Ville de Compiègne ayant fait de la lutte contre l'exclusion l'une des priorités de sa politique culturelle. Les projets devront s'inscrire dans une telle perspective. Ils ne seront pas nécessairement menés, pour les années à venir, que dans les seules écoles des quartiers prioritaires.

- b. **Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)** à l'école élémentaire Robida. Les élèves y reçoivent un renforcement de l'enseignement en éducation musicale et chorale en partenariat avec le conservatoire de Compiègne, dans le cadre des horaires et programmes scolaires.

c. **Le Soutien de la Ville**

La ville de Compiègne, par le biais du service de la Vie Scolaire apporte un important soutien financier , nous pouvons citer :

- L'affectation de personnel au service des écoles, (53 ATSEM, 35 Agents d'entretien)
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité, au sein des écoles maternelles et des restaurants scolaires pour les élémentaires
- L'achat de fournitures scolaires, le renouvellement du mobilier.
- La mise à disposition d'équipements numériques
- Le soutien financier au projet de sortie scolaire, classe de découverte, ...
- La prise en charge des transports pour les sorties culturelles et sportives toute au long de l'année

- La mise à disposition des équipements sportifs municipaux
- La mise en place d'actions pour faciliter le passage des enfants de la crèche à la maternelle. Chaque fin d'année scolaire, les enfants qui vont quitter la crèche, ont la possibilité de découvrir l'école maternelle dans laquelle ils iront à la rentrée des classes. Cela permet une meilleure adaptation à ce changement qui peut parfois être délicat.

II- Le Projet Educatif de Territoire : vers une mise en cohésion des différents de temps de l'enfant.

1- le champ d'application du PEDT

Le Projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de Compiègne, qui comptabilise 40 000 habitants dont 14% ont moins de 14 ans.

La commune compte 16 écoles maternelles et 14 écoles élémentaires, dont certaines sont classées en Réseau d'Education Prioritaire (REP) :

Collège Gaétan Denain	REP
Charles Faroux Elémentaires & Maternelles	REP
Robida Elémentaires et Maternelle	REP
Maternelle Cl. De Rothsilde	REP
Maternelle Fosse à Courier	REP
Collège André Malraux	REP +
Ph. Lebesgue Elémentaire & Maternelle	REP +
Pompidou Elémentaires & Maternelles	REP +
Royallieu Elémentaire & Maternelle	REP +
Desnos Maternelle	REP +

La politique menée dans ces établissements a pour objectif de corriger les inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 en a défini l'objectif : ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France.

A Compiègne, ce dispositif concerne près de 24 % des élèves de maternelles et 24% des élèves d'élémentaires.

Pour la rentrée 2014/2015, le nombre d'élèves scolarisés est de 3485, dont 1356 en écoles maternelles et 2129 en écoles élémentaires.

Parmi les 55 classes de maternelles et 88 classes d'élémentaires on compte :

- 5 Classes pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) : La classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) est une classe de l'école et son projet est inscrit dans le projet d'école. Elle a pour mission d'accueillir de façon différenciée dans certaines écoles élémentaires ou exceptionnellement maternelles, des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.
- 4 Classes RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : Les enseignants dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.
- 1 Classe pour les enfants malentendants

2- Les objectifs du PEDT

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et périscolaire.

Il apparaît nécessaire de donner un meilleur sens au rythme de l'enfant et de l'accompagner tout au long de sa journée dans les lieux et les moments où l'intervention des différents acteurs se complète, s'harmonise.

Nous devons avoir une approche globale du temps de l'enfant et assurer une cohérence une continuité dans les trois temps que composent la journée de l'enfant, à savoir :

- les temps familiaux,
- les temps scolaires
- les temps périscolaires

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de qualité des actions à mettre en place et d'organisation des activités.

L'élaboration de ce PEDT, résulte d'un groupe de travail, constitué d'élus délégués à l'éducation, au périscolaire, à la restauration scolaire, à l'accompagnement éducatif, du service éducation/Jeunesse, du service politique de la Ville, du service culturel, du service des sports.

L'ensemble des réflexions et propositions tient compte des bilans réalisés sur les dispositifs existants (fréquentation des garderies périscolaires, Accompagnement Educatif, l'aide aux devoirs, TAP, ...) Mais aussi des échanges avec la communauté pédagogique, les parents d'élèves via les conseils d'écoles.

Une réunion regroupant l'ensemble de la communauté éducative, les parents d'élèves mais aussi les élus délégués aux conseils d'école clôturera cette étape de rédaction et s'ouvrira sur la mise en place d'un comité de pilotage pour la mise en œuvre et le suivi des actions proposées.

3- Les objectifs éducatifs du PEDT

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire partage des objectifs éducatifs communs regroupés selon les trois orientations suivantes :

3-1 Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous

- **Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs**

L'enfant se construit dans différents lieux, à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville..., sur différents temps (temps de classe, avant et après l'école et sur son temps libre...), l'enfant se construit au sein de sa famille, à l'école, pendant les temps périscolaire, extrascolaire mais aussi au sein d'une association, d'un club,... où il rencontre différents partenaires, sans oublier ses camarades.

Les actions développées dans le cadre du PEDT recherchent la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant et les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extrascolaires). L'offre éducative développée sur les temps périscolaires doit en ce sens être définie en articulation avec les projets d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes). Cette coopération entre acteurs doit être faite de manière concertée et en totale harmonie. Les structures de gouvernance mises en place pour le suivi du PEDT seront des lieux de travail favorisant la coopération entre les différents acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives.

- **Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, dans les différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres. La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, faites dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations... peut être un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif. Ces moments permettent en effet la rencontre et les échanges entre parents, et les différents acteurs de l'éducation.

L'intégration des représentants de parents dans la gouvernance des différentes structures éducatives et dans le pilotage du PEDT permet également d'atteindre l'objectif. Il convient dans ce cadre de veiller à ce qu'ils puissent y prendre place, en leur permettant d'être initiateurs de projets, et à leur donner les moyens de renforcer le lien avec l'ensemble des parents qu'ils représentent.

3-2 Proposer une offre éducative de qualité

➤ Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce PEDT est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux loisirs, aux sports à la culture, à l'art, à la citoyenneté pour tous les enfants scolarisés. Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (activités périscolaires, cantines scolaires..), par la mise en place d'une politique tarifaire, basée sur des tarifs différenciés en fonction des revenus du foyer. Les interventions sur le temps scolaire, dispensées pour tous les enfants, sont un moyen de répondre à cet objectif, en permettant à tous les enfants d'accéder à des activités culturelles et sportives. Mais les obstacles peuvent également être d'une autre nature, comme les conditions d'accès pour les enfants porteur de handicap. Une réflexion est donc à mener afin de rechercher des solutions pour rendre accessible les différents locaux et espaces éducatifs.

➤ Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant

L'offre éducative sera également de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes. Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans les accueils de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant. Il apparaît important pour cela d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment, sous la surveillance d'un encadrant, en toute sécurité et selon son degré d'autonomie.

Le temps de la pause méridienne, doit notamment faire l'objet d'une attention particulière, il est nécessaire d'en faire un temps structuré ou l'activité des enfants doit être canalisée et bien articulé avec le temps scolaire.

Le temps de midi est en effet un moment important de la journée de l'enfant qui doit être adapté à ses besoins et doit permettre aux enfants, selon leurs besoins et leurs envies, et toujours dans le respect de leur rythme, de se ressourcer, de pratiquer des activités libres ou encadrées en intérieur ou en extérieur, dans un cadre sécurisé. Les enfants doivent pouvoir bénéficier d'une période de remise au calme avant le retour dans les classes. Une réflexion peut être menée pour la mise en place d'actions de relaxation permettant l'apaisement des enfants après leur déjeuner. Ce type d'initiative doit s'accompagner d'un plan de formation pour le personnel d'encadrement.

La question de la sieste pour les plus petits peut également être une préoccupation importante dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ainsi les meilleures

conditions possibles sont recherchées dans l'école maternelle pour permettre aux enfants des petites et moyennes sections, en fonction de leurs besoins, de se reposer. Ce temps de repos et de calme est particulièrement nécessaire pour ceux qui déjeunent au restaurant scolaire.

➤ **Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants**

Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils pourraient apprendre à l'école. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leurs savoir-être. L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives. Ils se traduisent par la mise en place d'actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique, par des activités ludiques et des actions liées à l'esprit critique.

Les activités mises en place le soir après la classe dans le cadre des différents dispositifs ont également l'objectif de participer à l'épanouissement et au développement des enfants. Des partenariats en lien avec des associations, des bénévoles, des services municipaux apparaissent nécessaires pour que les enfants aient la possibilité de découvrir et s'initier à des pratiques nouvelles. La diversité des thèmes abordés favorisera la découverte, l'ouverture d'esprit et l'éveil de la curiosité des enfants. Ces derniers pourront être également directement impliqués dans le choix de leurs activités. Il importe en effet dans le cadre des actions éducatives menées, de donner aux enfants la capacité de faire leur propre choix, de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteur de leur parcours éducatif.

La production des enfants sera autant que possible valorisée par l'organisation de spectacles, d'expositions ou de manifestations. Il est en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier, en présence des parents et des acteurs éducatifs. Ces moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser. Ces initiatives pourront se faire au sein même de l'école ou bien dans un lieu regroupant différents groupes scolaires.

➤ **Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives**

Les actions éducatives doivent également rechercher la promotion de la santé et du bien-être des enfants, en veillant particulièrement à la prévention des violences. Le temps de pause méridienne est un temps privilégié pour la mise en place d'actions de promotion et de prévention dans le domaine de la santé et de la nutrition. Par l'intermédiaire d'ateliers, les enfants pourront être sensibilisés à la nécessité d'une alimentation saine et équilibrée. L'intervention de professionnel pourra être un moyen de sensibiliser les enfants sur la composition des repas, les règles d'hygiène, ... Le

personnel encadrant à un rôle éducatif et pédagogique auprès des enfants ; il doit constamment veiller à ce que les enfants aient une alimentation équilibrée.

Les actions dans le domaine sportif permettent également de promouvoir auprès des enfants les bénéfices d'une activité physique régulière.

3-3 Développer le savoir vivre ensemble

➤ Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer pleinement chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société. L'élaboration commune des règles de vies à respecter peut être un bon moyen de sensibiliser les enfants au respect de l'autre, au respect de l'environnement, au respect de la diversité,...

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou les différentes associations contribue également à l'atteinte de cet objectif. Les actions éducatives recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur ville et de son patrimoine. Il convient alors de créer toutes les passerelles possibles afin de faciliter la participation des familles aux événements locaux.

➤ Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les actions éducatives mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

La mise en place d'activités avec la participation d'adultes bénévoles impliqués dans la vie associative locale, sur des thématiques variées (sports, philatélie, tricot, peinture, musique...) est de nature à favoriser le lien intergénérationnel. Les enfants identifient d'autres adultes référents au sein de la commune en dehors des habituels acteurs scolaires et périscolaires. Ces échanges sont importants pour conforter le lien social existant sur la commune et faire des enfants des acteurs de la vie locale de demain. Ces activités de découverte doivent également créer des passerelles vers les actions proposées sur le temps extrascolaire par ces différentes associations. L'enfant pourra ainsi intégrer des activités culturelles ou sportives dans un cadre associatif favorable à son épanouissement.

III- La mise en œuvre du PEDT sur le territoire

La commune de Compiègne dispose depuis de nombreuses années de différents dispositifs éducatifs qui rythment le temps de l'enfant durant l'ensemble de sa journée. Aussi le PEDT s'appuie sur les actions déjà existantes pour les adapter et les mettre en cohérence en fonction de la nouvelle organisation du temps scolaire.

Les différents temps sur lesquels une attention toute particulière doit être portée sont :

- L'accueil périscolaire après la classe dans les écoles maternelles
- Les dispositifs d'accompagnement à la scolarité
- Les temps d'activités libérés (ex TAP)
- La pause méridienne

Il n'en reste pas moins que toutes les actions déjà existantes sur le territoire (accueil du matin, CLSH le mercredi et vacances scolaires,...) seront poursuivies et intégreront le champ du PEDT.

1- Accueil périscolaire maternelles

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les élèves quittent la classe à partir de 15h45 et peuvent bénéficier à partir de cet horaire d'un accueil périscolaire jusque 18h30.

Dans le cadre cet accueil, le personnel d'encadrement assure la gestion du groupe d'enfants, propose un goûter et différentes activités de types loisirs récréatifs, petits jeux, lectures, jeux de société. L'objectif est d'enrichir cette offre, et de pouvoir proposer des activités structurées, pouvant être en lien avec le projet d'école.

Maîtrise de la langue orale et écrite par l'intermédiaire de lecture de contes et création d'histoires en lien avec les bibliothèques municipales, l'enrichissement du vocabulaire à l'aide de jeux et de mises en situations, le développement de la motricité en lien avec des associations partenaires. Mais aussi des interventions sur des thèmes tels que la découverte du monde, les instruments de musique, ...

Pour cela un partenariat avec des associations, des bénévoles, les services municipaux et des professionnels est indispensable afin d'apporter une compétence technique et pédagogique dans le domaine proposé. Ces intervenants devront être en mesure de pouvoir intervenir durant toute la durée d'un cycle, qui idéalement se positionnerait entre chaque vacances scolaires. De manière à disposer d'un apprentissage régulier, structuré donnant lieu à une production terminale pouvant le cas échéant faire l'objet d'un instant de partage entre enfant, famille, et encadrement. Un recensement des ressources disponibles est en cours, afin d'identifier avec précisions les actions que l'on pourrait mener.

Les contraintes liées à la mise en place de ces activités sont notamment de deux ordres :

- La capacité à mobiliser des intervenants disponibles et pouvant intervenir auprès de jeunes enfants en classe de maternelle, et ce en nombre suffisant. Un recensement est effectué afin de pouvoir planifier les interventions.

- capacité à mobiliser les ressources nécessaires au regard de son impact financier afin de proposer une offre à l'ensemble des 10 accueils sur l'ensemble du territoire.

2- Accueil périscolaire élémentaire

Dans le cadre des différents dispositifs proposés, l'objectif est d'apporter davantage de cohérence entre le temps consacré à la partie scolaire et le temps consacré aux activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs et ce en lien avec le projet d'école : s'intéresser aux règles de vie et à l'esprit de cohésion par l'intermédiaire de sports collectifs et d'actions à réaliser en groupe, développer la culture générale au travers de jeux et d'interventions sur la découverte du monde, favoriser l'accès aux équipements culturels et sportifs en profitant de leur proximité, (Ecole Faroux/bibliothèque Mourichon – Conservatoire de musique ; école Robida / gymnase Robida, école Royallieu/Gymnase Royallieu, école Pompidou/Gymnase Pompidou, Ecole A. Thierry/Bibliothèque et cyber base,...)

➤ Accompagnement Educatif

Pour les élèves des écoles situées en zone en REP et REP +, ils peuvent participer à l'accompagnement éducatif (15h45/17h45), dispositif partenarial entre l'Education Nationale et la Ville de Compiègne par l'intermédiaire du service politique de la ville. Il convient de proposer une offre structurée à la fois sur le temps des devoirs et sur le temps des activités sportives, culturelles, artistiques et citoyennes.. Le projet vise à une collaboration étroite entre les animateurs des Maisons de quartiers et les professeurs des écoles. Les enfants seraient pris en charge durant une heure au sein de l'école pour les devoirs et une heure par les animateurs au sein des maisons de quartiers. La proximité des Maisons de quartiers fait qu'il est tout fait envisageable de prévoir des activités au sein des ces structures. Mais aussi, au sein des équipements sportifs et culturels qui se trouvent tout proches des écoles. Les animateurs disposent également de moyens de transport qui permettent un court déplacement, vers ces sites.

➤ L'aide aux devoirs proposé par la Coopérative Scolaire du Compiégnois.

Ce dispositif d'accès payant, destiné aux enfants scolarisés dans les écoles Pierre Sauvage, Saint Lazare, Hersan, Augustin Thierry, Hammel est organisé par la Coopérative Scolaire du Compiégnois. Les enfants bénéficient comme pour les autres dispositifs d'une heure d'aide aux devoirs et une d'heure d'activité. Bien que son organisation soit externalisée, les objectifs demeurent identiques aux autres dispositifs.

➤ Périscolaire Ecole Saint-Germain.

Cet établissement scolaire, ne se trouve pas en zone REP et ne fait pas partie des écoles dans lesquelles la Coopérative Scolaire du Compiégnois intervient. Par

conséquent, le dispositif d'aide aux devoirs est géré directement par la Ville de Compiègne. Ce dispositif fonctionne sur le même modèle que l'Accompagnement Educatif et les mêmes objectifs sont visés : offre structurée, lien étroit entre professeurs et animateurs, développement d'activités culturelles, sportives, artistiques,...

Cette mise en cohérence, nécessite une communication active entre les différents acteurs qui interviennent durant cette période. Des échanges formalisés apparaissent nécessaires pour que ces temps soient complémentaires et non juxtaposés. Directeurs d'écoles, enseignants, animateurs, intervenants, doivent chacun à leur niveau s'impliquer dans un projet unique mettant l'enfant au centre des préoccupations.

d. Les temps d'activités libérés

Mise en œuvre en septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires a sensiblement modifié l'organisation journalière du temps de l'enfant.

Désormais, les élèves quittent l'école à 15h45 et différentes situations ont été observées :

- L'enfant est récupéré dès 15h45 par de la famille ou une personne habilitée
- L'enfant participe aux dispositifs d'accompagnement à la scolarité de 15h45 à 17h45.
- L'enfant est accueillie en garderie, de 15h45 à 16h30, puis est récupéré par de la famille ou une personne habilitée.

Au regard de cette année écoulée, nous constatons que, très peu d'enfants participent uniquement aux 45 minutes de garderie de 15h45 à 16h30. Plusieurs raisons l'expliquent :

- Absence d'activités proposées
- Dispositifs déjà existants avec une forte participation des élèves aux différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité qui se déroulent en partie sur le même temps. (50% à 60% des élèves d'une école)
- Nombre important de familles qui peuvent récupérer leurs enfants dès la fin de la classe

Par conséquent nous observons que ce temps de 45 minutes juxtaposé aux dispositifs existants ne fonctionne pas et ne répond pas à l'objectif du présent PEDT, qui est d'apporter une cohérence et une lisibilité sur l'ensemble des temps de l'enfant.

Il est donc proposé que ce temps libéré soit désormais inclus dans les dispositifs existants. Compte tenu qu'il existe déjà une organisation visant à apporter un soutien scolaire et la découverte de nouvelles activités. Il semble assez peu logique de vouloir créer un dispositif parallèle poursuivant les mêmes objectifs.

Par conséquent, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2015, les familles auront la possibilité soit d'inscrire leurs enfants aux différents dispositifs dans leur ensemble dans les mêmes conditions que cette année, soit d'inscrire leurs enfants pour les 45min d'heures libérées.. Les familles devront s'engager pour le cycle proposé, afin que la ville puisse anticiper le taux d'encadrement nécessaire.

- Meilleure lisibilité des différents temps de l'enfant pour les familles.
- Possibilité de se déplacer vers des équipements dédiés. (selon les écoles)
- Enrichissement de dispositifs existants

Au regard de ce projet et de cette nouvelle organisation, la tarification des activités doit être étudiée.

4 – Accueil pendant la pause méridienne

La ville de Compiègne propose aux familles une offre de restauration scolaire de qualité à destination des enfants des écoles maternelles au sein de leur école et des élèves du primaire dans 7 restaurants scolaires.

L'accueil des enfants dans le cadre de la pause méridienne s'organise toujours en deux temps : un temps libre, et un temps de repas. Au regard de l'organisation actuelle, il apparaît nécessaire de revoir la nature des activités proposées, afin qu'elles se réalisent dans un cadre plus structuré et en cohérence avec les autres temps de la journée. Ce temps ne peut pas être uniquement un moment récréatif sans objectif. Il convient de mettre du sens, par l'intermédiaire d'actions et de projets, grâce à un personnel encadrant formé.

Le personnel d'encadrement doit être sensibilisé et formé à la mise en œuvre d'activités et d'ateliers à réaliser au sein de l'école avant et après le repas.

Une réflexion sur une méthodologie de remise au calme des enfants pourrait être envisagée, afin de reprendre les enseignements de l'après midi dans les meilleures conditions possible.

4- Encadrement des activités

A partir de la rentrée scolaire de septembre 2015, un agent municipal responsable des activités périscolaires, aura en charge la coordination de l'ensemble des acteurs intervenants sur les différents temps d'accueils. Son action se portera sur le personnel municipal, un plan de formation sera mis en place en interne. L'objectif étant d'avoir dans chaque structure des intervenants qualifiés dans le domaine de l'animation (BAFA, BAFD, Agent d'animation, Diplôme d'Etat,...). Une attention sera également portée au niveau de la qualification des intervenants extérieurs. Ceci afin de respecter les normes et textes en vigueur. Mais aussi avoir la garantie, d'une approche pédagogique adaptée. L'atteinte de ces objectifs se fera progressivement en fonction du personnel qualifié disponible et selon les compétences recherchées.

5- Modalités d'information aux familles

La mise en œuvre de ce PEDT, va modifier à la rentrée scolaire de septembre 2015 l'organisation des activités périscolaires, notamment le positionnement des heures libérées. Il convient par conséquent de communiquer auprès des familles, afin de les informer de ces changements et qu'elles puissent s'organiser en conséquence.

La Ville de Compiègne, dispose de différents moyens de communication, comme son journal municipal distribué à l'ensemble de la population. Un point précis sera fait dans la publication de septembre afin d'apporter les réponses nécessaires. Des documents d'informations à destination des familles seront également disponibles auprès du service Scolaire et de l'accueil des différents équipements municipaux.

Une information sera également faite à l'ensemble des directions d'écoles, afin qu'ils disposent d'informations à transmettre aux familles.

PROPOSITION MODELISATION ORGANISATION DU TEMPS L'ENFANT

MATERNELLE

7h30 / 8h30	8h30 / 11h30	11h30 / 13h30	13h30 / 15h45	15h45 / 18h30 (Heures libérées incluses)
Garderie Périscolaire	Ecole	Restauration	Ecole	Garderie Périscolaire

ELEMENTAIRE

7h30 / 8h30	8h30 / 11h30	11h30 / 13h30	13h30 / 15h45	15h45 / 17h45 (Heures libérées incluses)	17h45 / 18h30
Garderie Périscolaire selon les écoles	Ecole	Restauration	Ecole	Accomp. Educatif / Aide aux devoirs CSC / Aide aux devoirs St Germain	Garderie Périscolaire

IV- La gouvernance et l'évaluation du PEDT

La mise en œuvre des actions du PEDT repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée de son pilotage et de son évaluation.

1- La gouvernance du PEDT

Le projet éducatif territorial repose sur la mise en synergie d'acteurs locaux tels que :

1. Les services de l'Education Nationale
2. Les institutions (DDCS, CAF,...)
3. Les associations et leurs bénévoles,
4. Les services municipaux,
5. Les élus locaux

Un comité de pilotage, issue de ce partenariat doit être installé afin de pouvoir suivre et évaluer la pertinence des actions. Ce comité peut être composé par :

6. Des élus locaux

7. Des agents municipaux (Chef de service, ATSEM, Vacataires,...)
8. Les directeurs d'école et enseignants
9. L'inspecteur de l'Education Nationale
10. Des représentants du mouvement associatif
11. Des représentants des parents d'élève
12. Des représentants des institutions DDSCS, CAF,...

Il s'agit de mettre en place une structure d'échange entre les différents acteurs, visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés et à formuler des pistes d'amélioration possible.

2- L'évaluation du PEDT

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu important pour atteindre les objectifs. Cette évaluation effectuée à l'aide de bilans périodiques mais aussi d'un suivi régulier des actions, doit permettre d'apporter les informations nécessaires à une communication et un partage sur la mise en œuvre du PEDT, d'apprécier son impact sur la réussite éducative des enfants, mais aussi sur leur bien être, leur implication, leur évolution au sein de l'école et en dehors. Cette évaluation doit permettre une analyse critique et constructive du projet et des actions mises en œuvre. La recherche de pistes d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.